

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la Transformation  
et de la Fonction publiques

---

**Décision du 16 juillet 2024**  
**portant nomination du référent déontologue**  
**de la Direction interministérielle de la transformation publique**

NOR : TFPT2420043S

**Le délégué interministériel à la transformation publique,**

Vu l'article L124-26 du Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-1584 du 20 novembre 2017 relatif à la direction interministérielle de la transformation publique et à la direction du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat ;

Vu le décret du 27 novembre 2019 portant nomination du délégué interministériel à la transformation publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est nommé référent déontologue pour la Direction interministérielle de la transformation publique pour une durée de 3 ans renouvelables à compter de la date de publication de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juillet 2024.

Le délégué interministériel à la transformation publique  
Thierry LAMBERT